



Bordeaux, le 1^{er} juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisodes de grêle du 26 mai 2018 : Réunion de bilan et mesures d'accompagnement

Une réunion s'est tenue ce jour dans les locaux du BNIC à Cognac, en présence de Didier Lallement, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et des préfets de la Charente et de la Charente-Maritime, avec les services de l'État, les acteurs des différentes filières du bassin viticole Charentes-Cognac et les parties prenantes privées (assurances, secteur bancaire, Météo France, réseau Anelfa). Son objectif : partager un bilan et dégager les mesures d'accompagnement des viticulteurs dans ce contexte difficile.

► Grêle du 26 mai 2018 : bilan météorologique et impacts sur le vignoble

Météo France a présenté un bilan météorologique de l'épisode du 26 mai 2018. A 14h00 une première cellule orageuse a abordé la Haute Saintonge en provenance du Sud Sud-Ouest. Elle a touché le secteur ouest de Jonzac entre 14h30 et 14h45, le secteur des Borderies autour de 15h15. En parallèle un deuxième phénomène plus vaste et plus rapide est entré par le sud de la Charente et a frappé le secteur de Rouillac vers 16h00. Ces deux cellules ont provoqué de très fortes chutes de grêle et des fortes rafales de vent de plus de 100 km /heure.

Météo France a placé les deux départements en vigilance Orange à 6h06. Puis a lancé l'alerte auprès du réseau Anelfa à 9h15 qui a pu enclencher son réseau de lutte contre la grêle (96 générateurs).

Le bilan est de 3 500 hectares de vignes détruits à plus de 80 % sur un total de plus de 10 000 hectares concernés à des degrés divers sur l'ensemble du vignoble.

► Mesures d'accompagnement et propositions des filières

Les instances présentes ont abordé l'ensemble des mesures pouvant être mises en œuvre afin d'aider les viticulteurs et autres opérateurs viticoles touchés

- **Densification du réseau Anelfa** : conjointement les filières et Anelfa ont présenté un plan volontariste de densification du réseau de lutte antigrêle pour passer de 96 générateurs à 121. Pour rappel, le principe de ces générateurs est d'ajouter aux poussières glaçogènes du nuage de grêle en formation de l'iodure d'argent en vue de réduire le diamètre des grêlons. Les services de l'État, les conseils départementaux, le BNIC, l'UGVC et les Chambres d'Agriculture vont mettre en place ce dispositif de façon coordonnée avant la prochaine campagne.
- **Mesures fiscales, le recours à l'activité partielle ou encore le report de cotisations sociales (MSA).**

Un point a par ailleurs été fait sur l'état des stocks de réserves climatiques des viticulteurs qui apparaissent hétérogènes selon les zones géographiques (stocks d'eaux-de-vie non-vieilles).

Enfin, le secteur bancaire et des assurances, représenté lors de la réunion mettent en œuvre des procédures d'accompagnement des viticulteurs au cas par cas.

► Par ailleurs, devant la fréquence des aléas climatiques, les filières appuyées par les Chambres d'Agriculture ont exprimé les demandes suivantes :

- Assurance récolte : les filières demandent une amélioration du « contrat socle » des assurances récolte (contrat aidé à hauteur de 65 % par l'Union européenne) afin de permettre aux viticulteurs de bénéficier pleinement de ce dispositif qui aujourd'hui est mal adapté à la viticulture
- Épargne de précaution : les filières demandent la création d'un nouveau dispositif fiscal permettant aux agriculteurs de mettre en épargne non soumise à l'impôt, une partie de leurs résultats sur les bonnes années ; et ce, afin de les réutiliser en cas d'aléas.

Ces demandes vont être transmises aux ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de l'Économie et des Finances.